

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté

AVIS N°2013 – 02

Date validation officielle : 24/09/2013	Objet : Agrément du plan de gestion de la Réserve naturelle régionale de la Basse vallée de la Savoureuse (25)	Vote : favorable
--------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

Examen par le Groupe de travail "Espaces et Espèces protégés" du CSRPN

Le groupe de travail, réuni le 2/09/2013, a examiné le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale de la Basse vallée de la Savoureuse pour la période 2013-2017, proposé par le gestionnaire « Pays de Montbéliard Agglomération » représenté par Alban CULAT, conservateur de la réserve, invité à présenter le dossier devant le groupe de travail et entendu les conclusions de Michel CAMPY, rapporteur.

Validation par l'assemblée plénière du CSRPN

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de la séance plénière du 24 septembre 2013 sur la base de la présentation de Alban CULAT et du rapport de Michel CAMPY.

Vu le classement de cet espace en Réserve naturelle régionale pour une période de 10 ans par décision de la commission permanente du Conseil régional réunie le 26 juin 2008,

Vu la décision du Conseil régional de Franche-Comté de confier la gestion de la Réserve à Pays de Montbéliard Agglomération, propriétaire des lieux par arrêté n° 2011A-01849 du 25 février 2011,

Vu le plan de gestion 2004–2009 de la Réserve naturelle volontaire rédigé par le gestionnaire,

Vu la proposition de plan de gestion établi pour la période 2013-2017,

Vu la demande d'avis formulée par le Conseil régional de Franche-Comté,

Le CSRPN constate l'intérêt de :

- cette réserve qui présente l'originalité de se trouver en contexte urbain,
- privilégier les dynamiques favorables à la biodiversité et de maintenir la fonctionnalité alluviale de la Savoureuse à l'échelle de la réserve, dans la limite de la sécurité des biens et des personnes,

Le CSRPN attire l'attention sur :

- la création d'une berge en pente douce sur la sablière Marconnet à positionner en tenant compte de la continuité des milieux ceinturant un plan d'eau (bois tendres à hydrophytes) et de la localisation des activités de pêche envisagées,
- le projet d'introduction de la loche d'étang (*Misgurnus fossilis*), simplement évoqué au détour d'un alinéa, non étayé scientifiquement, nécessite, préalablement, une étude d'opportunité,
- une logique d'évolution naturelle favorisée pour certaines actions mais limitées pour d'autres,
- l'arrivée du castor envisagée et susceptible de remettre en cause plusieurs actions de gestion programmées qu'il convient d'anticiper en s'interrogeant sur le maintien de ces actions, en prévoyant les actions de protection de ces zones patrimoniales sensibles ou en utilisant des expérimentations canadiennes permettant de gérer l'installation du castor,

Le CSRPN souhaite que :

- soient complétés l'état des connaissances relatives à l'état physico-chimique des milieux (dynamique de l'aquifère, pollutions...), la flore et la faune,
- soit considérée la liaison hydraulique entre les ballastières et l'ancien canal d'amenée de la Machine compte tenu de la qualité médiocre des eaux de ce dernier, sa possible influence sur la qualité des milieux et l'éventualité d'une recherche de solutions visant à restaurer cette qualité,
- le projet s'insère au mieux dans un ensemble cohérent de corridor fluvial et soit complémentaire à d'autres dispositions (APB ou extension de la RNR) de même que les études soient entreprises à une échelle plus large que celle de la Réserve,
- soit évaluée la perception de la Réserve et son plan de gestion par les élus (partie "évaluation"),
- soit maintenue une auto-évaluation objective grâce à l'identification d'indicateurs d'efficacité intégrant ceux proposés par le programme Rhomeo.

Avis du CSRPN N° 2013 – 02

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion de la réserve naturelle régionale de la Basse vallée de la Savoureuse.

Le Président du CSRPN



Jean-Pierre HÉROLD